LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE ET LA préparation militaire obligatoire

PROJET DE LOI

Paris, 16 juin. — La commission de l'armée a entendu longuement dans sa séance d'aujourd'hui M. André Lefebvre, ministre de la guerre qui lui a exposé les idées directives du projet de réorganisation de l'armée qu'il compte déposer prochainement sur le bureau de la Chambre.

Le Ministre a déclaré notamment qu'en raison de la situation extérieure qui n'était pas encore suffisamment stabilisé, il n'était pas permis d'envisager actuellement une durée du service militaire moindre de deux ans.

D'autre part M. André Lefebvre s'est expliqué sur l'emploi de nos effectifs en Orient, notamment en Cilicie et a donné des explications sur les opérations militaires qui s'y déroulent. C'est ainsi qu'il a fait connaître que les troupes actuellement dans ces contrées comprenaient environ 70.000 hommes, la plupart appartenant à des régiments coloniaux.

Il a déclaré à ce sujet que le Gouvernement s'était trouvé en face d'une situation qu'il n'avait pas créée, mais qu'il était décidé à restreindre autant que possible sans nuire aux intérêts dont il a la garde, les charges de notre occupation militaire. A ce propos, M. Paul Besacot, a déclaré à l'issue de la réunion de la Commission qu'il avait l'intention de soulever un débat à la Chambre sur la question de Cilicie au moment de la discussion du budget des affaires étrangères.

M. André Lefebvre a déclaré qu'il se proposait de déposer un contre projet sur la réorganisation de l'armée où la durée du service militaire serait réduite à un an.

D'autre part la commission sénatoriale de l'armée a examiné aujourd'hui un projet de loi sur l'éducation physique et la préparation militaire obligatoire.

M. Henri Chéron, rapporteur, a soumis à la commission un texte arrêté d'accord avec le Ministre de la Guerre, établissant une fusion entre la proposition de loi précédemment adoptée par la commission et le projet du Gouvernement.

Après une importante discussion, le texte proposé par le rapporteur a été adopté. Un seul article a été réservé, celui relatif à la responsabilité civile en cas d'accident.

La commission a décidé de tenir une séance spéciale vendredi, pour terminer l'examen de cette proposition dont elle compte provoquer la discussion au commencement de juillet.

Au C. R. C. I. A.

UN VŒU CONTRE M. LEBUREAU DE LA RECONSTITUTION

Hier matin, à 10 heures et demie, avait lieu, Place Saint-Martin, à Lille, la grande réunion annuelle du Comité Régional du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture.

M. Mascuraud, sénateur, membre du Comité Central, présidait le bureau, composé de MM. Chas, président ; F. Plouvier, président d'honneur ; Dautricourt, secrétaire ; Duflot et Fausset, vice-présidents ; Cl. Durant, trésorier, et G. Petit.

La partie la plus intéressante de la réunion fut celle relative à la reconstitution.

M. Cl. Durant, d'accord avec la majorité des membres de l'assemblée, attira l'attention de M. Mascuraud sur le mauvais fonctionnement des services de la Reconstitution en ce qui concerne le paiement des dommages de guerre au petit commerce.

« Les chinoiseries et l'incurie administrative dépassent toute limite, et la manière d'agir de la Reconstitution indigne tous les commerçants et les petites gens qui s'en trouvent lésés », dit-il.

M. G. Petit confirme les dires de M. Cl. Durant, et l'assemblée adopte à l'unanimité le vœu suivant :

« Le Comité du Nord du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, demande que le Ministre des Régions Libérées donne des instructions aux Préfets et aux commissions spéciales : 1. pour que les avances sur bons de réquisitions soient accordées ainsi que le disent les circulaires ministérielles, sur la base de 75 % ;

» 2. Pour que les services de comptabilité se conforment aux décisions prises par les commissions spéciales et cessent d'apporter leurs entraves bureaucratiques aux besoins du commerce, dont la reconstitution est aussi indispensable à la prospérité des régions libérées que la reconstitution industrielle. »

UN BANQUET

Le banquet qui suivit la réunion eut lieu à l'Hôtel-Royal. 150 convives environ y assistèrent.

M. le Préfet du Nord, MM. Leroy, J. Régnier, Davaine, Chas, Plouvier frères, Klein, Mourmant, Cl. Durant, G. Petit, Salomon, Van den Heede, d'autres personnalités encore, y assistaient.

Au dessert, des toasts à la reconstitution des régions dévastées furent prononcés par MM. Chas, Naudin, préfet du Nord, Dupont et Mascuraud.

Ce dernier insiste tout particulièrement sur la réparation due par l'Allemagne.

LE 44e CONGRÈS des Architectes Français

IL SE TIENDRA DU 28 JUIN AU 3 JUILLET A LILLE ET A PARIS

Paris, 16 juin. — Le 44e congrès des architectes français se tiendra cette année du 28 juin au 3 juillet à Lille et à Paris avec excursion à Ypres, Bailleul, Notre-Dame de Lorette, Lens, Vimy, Ablain-St-Nazaire.

En outre des séances du Congrès, les congressistes visiteront les monuments de la ville de Lille.

Le Congrès se terminera à Paris, le samedi 3 juillet, par la distribution solennelle des récompenses que la société décerne annuellement aux artistes élèves et au personnel du bâtiment, sous la présidence du ministre des Travaux publics et des Beaux-Arts dans l'hémicycle de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts.

AUX CONSEILS DE GUERRE

UNE DÉNONCIATRICE ACCUSÉE

Poursuivant activement l'instruction de l'affaire Israël de Fives, le lieutenant Zwilling a confronté lundi l'inculpée de dénonciation avec le témoin Bobbe Camille. Cette confrontation a donné des résultats des plus concluants en ce sens que les charges d'accusation déposées par Mme Petitlis la plaignante, ont été confirmées par le déposant.

En suite à cette audition, mardi après-midi, le lieutenant rapporteur a de nouveau confronté Mme Israël avec Mme Bobbe, mère. De nouveau des charges accablantes ont été relevées contre l'inculpée.

ENCORE UN JUGEMENT CASSÉ

Le dossier de l'affaire Fouquet de Douai, condamné dernièrement à 5 ans de travaux forcés pour intelligences avec l'ennemi, est revenu de Paris où il avait été envoyé pour le recours en cassation. Le jugement toutefois n'a pas été cassé, comme l'espéraient l'inculpé et son défenseur pour vices de formes. Mais pour fausse application de la peine en ce sens que le Conseil de guerre avait appliqué l'article 205 du Code de justice militaire au lieu de l'article 77 du Code Pénal. L'état de siège étant levé, on sait qu'on ne peut appliquer actuellement que les articles en vigueur du Code Pénal.

Fouquet repassera donc prochainement devant le 2e Conseil de Guerre de Lille.

UN DÉNONCIATEUR CONDAMNÉ

Emmanuel Lemaire, ajusteur, demeurant à Hautmont, est inculpé d'intelligences avec l'ennemi pour les faits ci-dessous relatés :

Il aurait, au cours de l'année 1916, à Hautmont, dénoncé à l'autorité allemande, M. Visée, comme ayant fait passer ses fils en Hollande, ce qui amena l'arrestation de ce dernier. D'autre part, il aurait, au cours de la même année, dénoncé à l'autorité allemande, Mme Grignet comme possédant des objets et marchandises cachés chez elle et sa belle-sœur.

Après réquisitoire de M. le commandant Weber commissaire du Gouvernement, le Conseil de Guerre, présidé par M. le colonel Rahoult, a condamné Lemaire à la peine de 5 années de prison avec le bénéfice du sursis.

TOURISTES
Demandez à tous nos Dépositaires
Le "GUIDE MICHELIN"
LILLE - LA SOMME - YPRES
PRIX : 5 FRANCS

Une grave affaire à Douai

DES BETES RECUPEREES EN ALLEMAGNE ETAIENT LIVREES A LA BOUCHERIE

Les autorités compétentes s'occupent actuellement d'élucider une affaire d'une certaine gravité, dans laquelle seraient compromis de gros cultivateurs de la région.

Des bêtes récupérées en Allemagne, auraient été livrées à la boucherie, ce qui, on le sait, est formellement défendu.

Une vache récupérée en Allemagne et vendue à un boucher de Douai, a été saisie à l'abattoir.

L'enquête se poursuit. Il est probable que des poursuites vont être engagées.

A ISBERGUES

Précipité sous le train

Un JEUNE GARÇON est GRIEVEMENT BLESSÉ

Alloyez Louis, 13 ans et demi, apprenti d'usine à Isbergues, demeurant à Molinghem, revenait de cueillir de l'herbe. Il était 21 heures 30 et pour abréger sa route, il traversa la ligne du chemin de fer, près du pont de fer.

Voulant se garer d'un train de marchandises se dirigeant vers Hazebrouck, il n'aperçut pas un autre train venant en sens inverse.

Le malheureux fut jeté sur la voie et tout le convoi passa au-dessus de lui. Aussitôt qu'il put arrêter sa machine, le mécanicien accourut au secours du gamin qui fut ensuite transporté à l'hôpital pour y être soigné.

Le jeune Alloyez avait la jambe droite broyée, une entorse à la jambe gauche, ainsi qu'une blessure derrière la tête.

Coup d'œil à l'« Officiel »

L' « Officiel » publie un arrêté concernant les lampes de sûreté à flamme créées dans les mines.

— L' « Officiel » publie la loi relative à la situation des juges de paix dans les régions libérées.

— M. Tissier, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, détaché au Service des Régions libérées, est mis à la disposition du sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique.

— Mme Laurent est nommée adjointe au Service des Retraites à la Préfecture du Nord.

Le Préfet institue une Commission d'Examen des Monuments

Le Préfet du Nord, vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, du 10 mai 1920 :

Considérant que les monuments dont l'exécution est proposée, sont dûs, pour la plupart des cas, soit à des industriels qui n'hésitent pas à les entreprendre « en série », dans un but exclusivement commercial, soit à des sculpteurs et architectes dont les productions sont trop souvent loin de répondre à un souci d'esthétique ; — que, dans ces conditions, il importe de conseiller et de guider les Municipalités dans cet ordre d'idées ;

Arrête :

Article 1er. — Il est institué une Commission chargée de présenter ses observations et de formuler son avis sur les projets de monuments commémoratifs en l'honneur des soldats morts pour la Patrie.

Cette Commission siégera à la Préfecture du Nord.

Article 2. — Sont nommés membres de ladite Commission :

M. l'Architecte départemental ; MM. Emile Gavelle, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille ; Dubuisson, architecte, professeur de dessin architectural à Lille ; Baert, architecte, vice-président de la Commission des Bâtiments civils ; Hagnw, professeur de sculpture décorative à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille ; Dehaudt, architecte, directeur de l'Ecole régionale d'architecture, membre du Conseil supérieur de l'enseignement des Beaux-Arts ; Théodore, conservateur général des Musées de Lille ; Soubricas, statuaire à Lille.

Lille, le 4 juin 1920.

Avis aux Abonnés d'Electricité DE l'Energie Electrique du Nord de la France

Un accident étant survenu hier à l'Usine Génératrice de Wasquehal par suite de la surcharge imposée aux machines depuis la libération pour satisfaire aux besoins de la région, la Société prie instamment à nouveau tous ses abonnés de se conformer strictement aux prescriptions qui leur ont été fixées précédemment, d'accord avec le service de contrôle du Département, notamment :

« De ne faire usage du courant que pendant « les heures qui leur ont été fixées et à l'exclu« sion des deux jours d'interruption par semai« ne qui ont ont été assignés à chaque abonné. »

La non-observation stricte de ces prescriptions pouvant entraîner des conséquences encore beaucoup plus sérieuses, la Société se verrait contrainte à suspendre toute fourniture de courant à tout abonné qui ne s'y conformerait pas rigoureusement.

Contes et Nouvelles

AU BOIS...

Ce dimanche, tant attendu, arrive enfin ! où vers le bois, nous partîmes après le repas de midi.

La petite ville, volets clos, portes fermées, semblait endormie sous l'ardent soleil du Mai d'après-guerre que nous avions.

Dans la rue, d'un blanc cru, un chien frôlant le mur cherchait un peu d'ombre et de ses pas pesants, un vieux cheval attelé à un fiacre usagé, troublait seul le silence.

Pour cette partie de plaisir, pour cette sortie tant et tant désirée la route brûlante sous le soleil, fut vite parcourue et nous ne nous arrêtâmes guère, que, pour cueillir par la campagne : les jolies mauves rosées, les scabieuses violettes, les mille pertuis jaunes, les chicorées bleues et les fleurs sentant le bon miel du mélilot.

Arrivés à l'entrée du bois, nous nous assîmes devant un gros buisson, qui nous charma de suite par ses prunelles d'un vert bleuâtre, ses mûres vertes, rouges et noires, ses troènes aux fleurs blanches, ses grands liserons blancs; complétant sa beauté par encore la bryone avec ses vrilles enroulées sur elles-mêmes et ses fleurs d'un blanc verdâtre s'enlaçant aux branches, grimpant aux tiges ; et un chèvrefeuille répandant sur lui — qui nous donnait si généreusement son ombre — le parfum de ses corolles.

A peu de distance de ce « pan-soleil » parfumé s'élevait le chant doux et pur d'une fauvette ; mais, combien — avec le boche — le bois avait changé !!

Il n'y avait presque plus de fleurs, sauf au bord des allées, presque plus d'arbres et ce manque de feuilles laissait passer par trop les rayons du soleil. Pourtant tout était vert.

A présent, nos rires, nos exclamations, n'inquiétaient plus, comme jadis, le gentil écureuil, qui grimpait sur la plus haute branche d'un chêne géant en poussant de petits cris aigus, lorsque là, se sentant en sûreté, il relevait sa queue en panache et nous regardait de ses yeux vifs et malicieux.

A peine, sur un vieil arbre, que la hache boche avait dédaigné, un cri attirait-il l'attention des promeneurs.

C'était le pivert piochant sans prendre de repos, cherchant les larves des chrysalides et des fourmis.

Néanmoins, reposant des soucis, tout ce « nu » champêtre, d'après-guerre, nous amusait, et, au retour de cette journée, gardions-nous l'agréable souvenir :

Des sauterelles aux ailes vertes sautant sous nos pas ; des petits lapins détalant, la queue en l'air, d'un talus parfumé de thym et de serpolet. Du grand étang où les joncs fleuris, dont les fleurs s'étalant en ombrelle, laissaient voir les nénuphars.

Des grenouilles dites « roquets » se détendant comme un ressort en sautant dans l'eau, toujours à l'affût des insectes, le corps accroupi, en train de chanter à tue-tête, la tête haute, leurs gros yeux saillants, bien ouverts.

Des petites boules argentées courant sur l'étang, montant et descendant : « arygronètes », vulgairement dénommées : « araignées d'eau »; tout en conservant également le mirage charmant des frêles libellules... ces belles... demoiselles aux ailes bleues !!... comme les appellent, si tendrement, les enfants.

Albert SAUTTEAU.

LILLE

Et Lily-Couque ?

L'ombre de Lily-Couque m'est apparue hier! Ah! Lily-Couque ! quel souvenir !...

— Mais sacrédié! allez-vous me dire, qu'est-ce que Lily-Couque ?

— Voilà :

En l'an 1903, je crois, le bon géant Lydéric, que vous avez tous pu contempler ces jours derniers, réclama...

Que peut donc réclamer un géant ?

Hé, mais... tout simplement ce que réclame le commun des mortels : une petite femme !...

Et on la lui donna, sa petite femme adorée.

Le bon chansonnier Grimonprez, qui tenait alors l'estaminet « A Brûle-Maison », face la Halle-aux-Sucres, se chargea de la découvrir.

Où dénicha-t-il la fiancée ? Je ne sais !... Mais à quelque temps de là, les noces de Lydéric et Lily-Couque se célébraient solennellement à l'Hôtel de Ville !...

. . . .

Las !... las !... pauvre Lily-Couque !... Elle disparut pendant la guerre !... On n'a même pu, paraît-il, retrouver les débris de son cadavre !...

. . . .

Or, hier, en songe, Lily-Couque m'est apparue. Et elle était absolument furieuse, la bonne Lily...

« Alors, ch'est comm' ch' que j' compte, mi ?... m'a-t-elle déclaré... M' n' homme y figure à l' fête à Desrousseaux,et mi y a seul'mint personne qui pinse à m' capp'ler au souv'nir des gins. »

Amis lecteurs, pour apaiser l'ombre de Lily-Couque, je dus lui promettre de vous entretenir aujourd'hui de la femme défunte de Lydéric et de réparer ainsi un injuste oubli. Mais, vraiment, il fallait l'anniversaire du centenaire de la naissance de Desrousseaux pour nous faire souvenir de l'existence de la pauvre Lily-Couque.

Et, pour finir, j'offre une bouteille de pinard au premier qui pourra me dire ce qu'est devenu « Lily-Couque » !...

Le concours est ouvert... qu'on se le dise !...

G. GRATIGNE.

CEUX QUI NOUS VOLENT

OU SONT PARTIS LES 20.000 FRANCS ?

Après sa descente du train 2655, venant d'Ascq, et arrivant en gare de Lille, à 8 h. 16, M. Louis Macaigne, demeurant à Ascq, comptable à la brasserie Droulers, place Simon-Volant, s'aperçut qu'il avait oublié dans le compartiment qu'il venait de quitter, un paquet renfermant une somme de 20.000 francs en billets de banque.

Le comptable fit part immédiatement de ce fâcheux oubli aux employés de la gare, mais malgré toutes les recherches effectuées aussitôt, le paquet resta introuvable.

M. Macaigne, frappé par cette perte d'argent, se trouva mal et dut être transporté à l'infirmerie de la gare, où M. le docteur Leroy vint lui prodiguer ses soins.

Le malheureux, qui a complètement perdu l'usage de la parole et de l'ouïe, a regagné son domicile en compagnie de son fils, sans avoir pu fournir aucune explication.

M. le commissaire du 3e arrondissement a ouvert une enquête sur cette affaire.

LA VIE A BON COMPTE

Le nommé Julien Fontaine, 31 ans, se disant négociant à Leuze (Belgique), co-habitait avec sa maîtresse, depuis une quinzaine de jours, dans une chambre du café Coquerel, 42, Grand'Place.

Fontaine se faisait servir à boire et à manger sans jamais délier les cordons de sa bourse, disant avoir un compte ouvert au Crédit Lyonnais.

Renseignements pris à la dite banque, il fut établi que le compte en question était au nom d'une autre personne.

Le cafetier, qui avait déjà subi un préjudice de 300 francs, informa M. Perny, chef de la sûreté. Fontaine a été mis en état d'arrestation et déféré au parquet. Sa maîtresse est hors de cause et ne sera pas poursuivie.

LE RAT DE GOUTTIERE N'ETAIT PAS A SON PREMIER VOL

Nous avons relaté l'arrestation du nommé Fernand Wagé, 20 ans, de Tournai, qui s'était introduit dans la chambre de son voisin, 2, place Saint-André, et avait dérobé une somme de 390 francs.

A la suite de l'enquête menée contre cet individu par M. Perny, chef de la sûreté, ce dernier a recueilli trois nouvelles plaintes concernant Wagé.

La première émane de l'ancien propriétaire du café qui a été victime d'un vol de 100 francs.

Le nouveau propriétaire accuse l'inculpé de lui avoir également dérobé 310 francs de bijoux.

Enfin, un troisième locataire se plaint de la disparition d'une somme de 200 francs et d'une quantité de linge estimée 50 francs.

Wagé sera prochainement déféré au parquet.

UN VOL AUDACIEUX

Dans la nuit de mardi à mercredi, des individus ont pénétré à l'aide d'une fausse clef, dans l'habitation sise rue Léon-Gambetta, 243.

Les malfaiteurs s'introduisirent dans une chambre inoccupée, appartenant à M. Robert Tellier, où ils dérobèrent des vêtements et des chaussures.

Poussant plus loin leur audace, ils entrèrent dans la chambre voisine, où reposaient M. Albert Van Winckel, 25 ans, et son beau-frère, Willems Edmond, 26 ans.

Au premier, ils enlevèrent 42 francs et au deuxième 55 francs, sa montre et sa chaîne.

Les deux personnes n'ont absolument rien entendu.

Une enquête est ouverte pour rechercher les auteurs de ce vol.

LA CHIFFONNIERE ETAIT UNE VOLEUSE

Mme Madeleine Chombart, 27 ans, mécanicienne, demeurant rue du Faubourg-d'Arras, 464, avait vendu, il y a une huitaine de jours, un lot de vieux chiffons à une chiffonnière.

Hier, cette dernière était venue la revoir, prétextant avoir un sac de charbon à lui vendre.

Après le départ de la marchande de chiffons, Mme Chombart, constata la disparition d'une pèlerine estimée 40 francs, qui se trouvait accrochée à un porte-manteau, dans le couloir.

Sur plainte déposée au commissariat du 7e arrondissement, la chiffonnière, la nommée Marie Devillers, a été arrêtée.

LE VOLEUR DE TISSUS

L'auteur du vol de tissus chez M. Correvitz, rue Grande-Chaussée, arrêté par le service de la sûreté et ayant déclaré se nommer Joseph Mori, se nomme en réalité Joseph Pelaic, né en Dalmatie.

Sa véritable identité fut établie par la découverte de papiers que l'inculpé avait reçu pour se marier.

Cet individu a déjà subi, en France, une condamnation à 4 ans de prison pour vol de bijoux, en 1914.

M. Glorian, juge d'instruction, a interrogé Pelaic, qui nie toute participation au vol dont on l'accuse.

ARRESTATION D'UN ESCROC

Le nommé Louis Dhumetz, 40 ans, électricien, demeurant à Lomme, hameau de Mont-à-Camp, qui avait commis des détournements au préjudice de M. Payen, quincailler, rue Esquermoise, 122, a été arrêté hier et déféré au parquet.

L'AMICALE DE LA POLICE ORGANISE UN GALA

L'Amicale de la Police organise pour vendredi 25 juin, à huit heures du soir, un grand gala qui aura lieu au Palais d'Eté, au profit des veuves et des orphelins.

Des artistes renommés de Paris et de Lille prêteront leur concours à cette fête.

Encore et... toujours !

IL S'AGIT NATURELLEMENT DE LA RECONSTITUTION

De tous côtés, les réclamations pleuvent sur les impavides fonctionnaires de notre phénoménale Reconstitution. Ces extraordinaires bureaucrates ont véritablement solutionné ce problème: « Mettre tout le monde d'accord »... Seulement, c'est pour dire que tout va de mal en pis dans leurs services.

On sait que les titres de créance pour déclaration de dommages de guerre doivent être délivrés par le Ministre des Finances deux mois après la décision définitive des Commissions cantonales.

Or, on nous cite l'exemple d'un dossier pour lequel il a été statué en date du 22 mars, par la Commission cantonale, et qui depuis ce temps dort d'un sommeil léthargique dans les bureaux de la Reconstitution.

Une réclamation a été adressée le 16 juin !...

Et c'est ainsi qu'en ces temps de gabegie fonctionne la pétaudière de la rue Saint-Bernard.

Une mort suspecte

L'AUTOPSIE CONCLUT A UNE MORT NATURELLE

L'autopsie du cadavre du sieur Piessens Edmond, 44 ans, demeurant rue de Bailleul, pour lequel le permis d'inhumer avait été refusé, a eu lieu mardi à six heures du soir, à la Faculté de Médecine, par M. le docteur Declercq.

Le praticien a fourni un rapport déclarant que la mort était due à la perforation d'un ulcère du duodénum. Néanmoins, les viscères seront examinées.

UN ARROSAGE... A L'HUILE

Un camion chargé de fûts d'huile, et appartenant à la maison Pary, rue Ratisbonne, passait, mercredi, vers une heure trois quarts, dans la rue Jean-Bart, se dirigeant vers la place Philippe-Lebon.

Arrivé à hauteur de la rue Jeanne-d'Arc, l'un des fûts d'huile dégringola du camion et vint choir sur le sol en s'écartelant. L'huile de graissage qu'il contenait se répandit à flots. Vers 5 heures, le va et vient des voitures et autos avait agrandi la nappe sur un très grand parcours, au grand désagrément des riverains, dont les parquets et tapis portent la trace de cet arrosage.

NOS ARTISTES

Nous apprenons qu'un jeune artiste, architecte, de notre ville, M. Marcel Favier, diplômé du gouvernement, ex-pensionnaire de la Fondation Wicar, à Rome, a été reçu au Salon et a obtenu une médaille de bronze pour ses décors et architectures de jardin. Nous présentons au jeune artiste, toutes nos félicitations.

LE PARCOURS DU TRAMWAY B

La Compagnie des tramways pressentie par l'Administration municipale sur la possibilité de revenir en ce qui concerne la ligne B à l'itinéraire de 1914, vient d'informer la Mairie que les travaux nécessaires commenceront fin de ce mois.

LABORATOIRE MUNICIPAL

Pendant le mois de mai 1920, le Laboratoire Municipal a anlysé 148 échantillons de denrées alimentaires, sur lesquels 37 pour cent ont été reconnus falsifiés ou nuisibles.

Ces résultats ne peuvent en aucune façon représenter la qualité moyenne des denrées alimentaires mises en vente par le commerce lillois. Les échantillons analysés proviennent, en effet, de tout le Département du Nord, et sont généralement prélevés ou déposés au Laboratoire comme étant soupçonnés de mauvaise qualité.

Nous rappelons au public que le Laboratoire Municipal analyse gratuitement les denrées alimentaires, un droit de 5 francs est perçu pour les personnes étrangères à la ville de Lille. Il est simplement répondu bon ou falsifié.

Les analyses de denrées alimentaires et agricoles avec résultats analytiques s'effectuent suivant un tarif spécial.

Les échantillons sont reçus : 8 bis, rue Ovigneur, tous les jours non fériés, de huit heures et demie à douze heures, et de quatorze à dix-huit heures.

PETITES NOUVELLES

GENOU-LUXE. — Hier vers 10 heures du soir, M. Maurice Vanne, passant rue de la Barre, fut bousculé par une voiture. Il tomba et se luxa le genou droit. Après avoir reçu des soins au dispensaire de la rue Sainte-Catherine, il fut reconduit à son domicile.

PETIT DERAILLEMENT. — Hier soir, à 6 h., un déraillement de wagons eut lieu sur la voie ferrée entre Fives-Dépôt et le Petit-Ronchin. Aucun accident de personnes à signaler. Quelques dégâts matériels. Un service de contre-voie fut établi pour éviter les retards de train.

LE CONCOURS DES JARDINS OUVRIERS. — A la suite du concours et de l'inspection des jardins ouvriers, M. Jules Desprez, agent de sûreté à Lille, du groupe Labanis, a été classé hors concours.

Depuis 1912, M. Desprez avait déjà obtenu plusieurs médailles et diplômes d'honneur. Ses amis se sont réunis pour le féliciter pour son nouveau succès.

UN ENTÊTÉ. — Le charretier Florentin Villette, 37 ans, demeurant rue de la Prévoyance, 40 bis, suivait hier avec son attelage, la voie du tramway, rue Royale.

Malgré les avertissements du wattman, du car O, qui venait de la porte Saint-André, le charretier s'entêta à ne pas rendre la voie libre.

Un agent étant intervenu, fut copieusement outragé par le charretier. Procès-verbal a été rédigé à la charge de ce dernier.

CYCLISTE RENVERSÉ PAR UN FIACRE. — Hier vers midi 10, M. René Duviller, 24 ans, demeurant rue Lottin, 11, passant en bicyclette, Place de la Nouvelle Aventure, a été renversé par le fiacre n. 83.

Le cycliste s'en est tiré indemme quand à la bécane, elle fut détériorée.

AVIS ET COMMUNICATIONS

ANCIENS DU 110e R. I. et 8e TERRITORIALE. — Tous les dimanches de 8 h. 30 à 10 h. 30, séance de tir aux armes de guerre au stand de la garnison pour les sociétaires et les membres de la section de tir.

Tir à la carabine au stand, 2, rue des Guinguettes, de 9 à midi. Préparation au concours régional.

ÉTAT-CIVIL

DU 13 JUIN 1920

NAISSANCE. — Soulié Pierrette, rue Kuhlman, 32.

DECES. — Dubois Geneviève, 5 ans 4 mois, rue à Fiens, 6.

DU 14 JUIN 1920

NAISSANCES. — Hoez Lucienne, rue de Lannoy, 150. — Carpentier Pierre, rue de Condé, 10. — Van Damme Raymond, rue P.-d'Ondegheret, 2. — Crousse Marcelle, rue de Bapaume, 8. — Mulmar Paul, rue Lepelletier, 18. — Vancreeynest Jean, rue de Paris, 158. — Dautricourt Lucien, rue A.-Werquin, 14. — Cornélis Georgette, rue Pascal, 43. — Roelens Jean, rue des Postes, 263. — Darras Micheline, rue Gauthier de Châtillon, 14. — Piquet Henri, et Germaine, boulevard de la Liberté, 104 bis. — Aage Renée, rue Royale, 136. — Singer Emile, rue de Bapaume, 19. — Paingrie Maurice, rue Vantroyen, 51. — Van Assche Henri, rue Solférino, 112. — Millet Gisèle, 35, rue du Port. — Bataille Robert, rue de la Marmora, 16.

DECES. — Castelain Marie-Thérèse, 5 ans 1/2, rue L.-Seneault, 30. — Hoste René, 4 ans, 3 mois, rue de Rouen, 6. — Dubus Adolphine, 64 ans, ép. de Dhelenge, boulevard Montebello, 166. — Salenc Aimée, 70 ans 1/2, veuve Alphonse Thellier, rue de Pois, 19. — Soundeau Edouard, 61 ans, ép. de Mathilde Lorthioir, rue Saint-Jacques, 5 bis. — Lequin Emile, 39 ans, ép. de Marie Chastillon, rue Magenta, 14. — Cremers Raymond, 16 ans 1/2, cél., rue de la Tranquillité, 14. — Hermecq Eugène, 26 ans 1/2, cél, rue de Valenciennes, 21. — Hellebecke Emma, 79 ans, ép. François Rubrecht, quai de la Basse-Deûle, 104.

AVIS

AVIS. — Pour faciliter la reprise des affaires et pour aider au placement rapide des employés et ouvriers, les annonces Demandes et Offres d'Emplois seront comptées à raison de :

Offres d'emplois, la ligne de 20 lettres... 0 50

Demandes d'emplois, la ligne de 20 lettres 0 25

Les annonces avec Réponse écrite au Bureau du Journal ou Prendre Adresse au Bureau du Journal sont acceptées sans AUCUNE augmentation de prix.

Ces prix ne sont accordés que pour les Industriels et Commerçants de la région du Nord.

BULLETIN COMMERCIAL

COURS MOYEN DES VENTES EN GROS A LA DATE DU 16 JUIN 1920

VIANDES. — Au kilo. — Bœuf, 1re qualité, 8.75 ; 2e, 8 fr. — Vache, 1re, 8.75 ; 2e, 8 fr. — Veau, 1re, 12 fr. ; 2e, 10. — Mouton, 1re, 13 fr. ; 2e, 12.50. — Porc frais, 10.50. — Lapin vivant, 6.50 ; lapin dépouillé, 9.50.

Poule, 12 fr. le kilo ; poulet de grain, 15 à 25 fr. pièce ; canard, 15 à 30 fr. pièce.

BEURRES ET ŒUFS. — Au kilo : Beurre du Nord, 12.50 ; de Normandie, 11.50. — Œufs, 45 à 50 le cent.

FROMAGES. — Camembert de marque, 1.40 à 1.50 pièce ; ordinaire, 0.80 à 1.50 ; Gruyère, 10 à 11 fr. le kilo ; Port Salut, 6 à 7 fr. le kilo ; Roquefort, 10 fr. le kilo ; Fermier des Flandres, 5 à 6 fr. le kilo ; Coulommiers, 2 fr. pièce ; Pont-Lévêque, 2.25 ; Hollande, 10 fr. le kilo.

LEGUMES. — Ails, 3 à 4 fr. le kilo ; carottes, 0.75 la botte ; Endives, Scaroles, 2 à 3 fr. la douzaine ; Choux verts, 1.25 à 2 fr. la douzaine ; Choux-fleurs, 1 à 2.50 pièce ; Cresson, 0.75 le kilo ; Epinards, 0.75 à 1 fr. le kilo (nouveaux) ; Oignons blancs, 0.75 les 13 bottes ; Oseille, 0.25 le kilo ; Poireaux, 0.25 à 1 fr. le facheau (nouveaux) ; Pommes de terre vieilles, 30 à 40 fr. les 100 kilos ; nouvelles, 0.75 à 1.05 le kilo ; Navets, 1.50 les 13 bottes ; Laitues, 4 à 6 fr. le cent ; Artichauts, 1 à 1.50 pièce ; Petits pois du pays, 0.80 à 1.30 le kilo.

FRUITS ET PRIMEURS. — Citrons, 20 fr. le cent ; Oranges, 45 à 70 fr. le cent ; Figues, 12 à 15 fr. les 10 kilos ; Raisins secs, 6 fr. le kilo ; Bananes, 45 à 60 fr. le régime ; Faises du pays, 4 à 5.25 le kilo ; Asperges, 2.50 à 3 fr. la botte ; Cerises du pays, 3 à 3.25 le kilo ; Groseilles, rouges et blanches, 3 fr. le kilo.

FRUITS CHERS. — De grosses quantités sont restées sur le carreau. D'autant plus que, pour la fraise surtout, la qualité est très médiocre, par suite du manque de soleil.

MARCHE AUX FOURRAGES

Place-Philippe de Girard

Prix aux 100 kilos, octroi compris :

Paille, 1re qual, 100 kilos, 40 fr. ; 2e qual. 39. — Paille d'avoine, 1re qual. 35 fr. ; 2e qual. 34 fr. — Foin, 1re qualité 57 ; 2e qual. 55 fr. — Sainfoin, 1re qual. 65 fr. ; 2e qual. 63 fr. — Luzerne, 1re qual. 65 fr. ; 2e qual. 63 fr. — Trèfle, 1re qual. 65 fr. ; 2e qual. 63 fr.

COURS DU POISSON AU MINCK

Arrivages moyens. Qualité médiocre. On cote le kilo : Soles 5 à 12 fr. 50. — Turbots 3 fr. 50. — Raies, 0 fr. 75 à 1 fr. 75. — Maquereaux 2 à 3 fr. — Saint-Pierre, 0 fr. 75. — Colin 0 fr. 90 à 1 fr. 50. Cabillauds 0 fr. 90. Rougets 0 fr. 50 à 1 fr. — Caringues 0 fr. 50.

COURS DE LA MAREE A BOULOGNE-SUR-MER

Saumon frais, de 4/6 k°, 27 fr. le kilo — Saumon congelé entier, 9.50 — Turbots, de 6 à 10 kilos, 4.00 — Turbots de 1 à 5 kilos, 4.00 — Soles grosses, 7.00 — Soles moyennes, 9.00 — Barbues, 5.00 — Dorades roses, 5.00 — Merlans de Chalut, 3.25 — Vives, 4.75 — Maquereaux, 4.50 — Haddocks vidés, 1.75 — Carrelets, 2.50 — Limandes, 3.50 — Limandes Sloyys, 2.50 — Jeandorés, 3.25 — Limandes soles, 4.50 — Plouses, 1.75 — Caringues, 1.25 — Rougets, 3.00 — Raies, vidées et décapitées, 3.00 — Lottes, vidées et décapitées, 5.00 — Cabillauds, vidés et décapités, 4.00 — Merluches, vidées et décapitées, 5.00 — Lingues, vidées et décapitées, 2.25 — Colins, vidés et décapités, 2.50 — Tyres, 3.00 — Canerans, 1.25 — Congres, vidés avec têtes, 3.75 — Belles Moules fraîches, 0.60 le kilo.

Théâtres Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

C'est le vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 juin qu'auront lieu, au Théâtre municipal, trois grandes représentations de gala, avec un formidable spectacle : LA REVUE FLAMBLOYANTE, de Ba-Ta-Clan, de Paris.

50 interprètes, 300 costumes, 20 décors, spectacle inouï de luxe, de gaieté et d'humour, sera interprété par les meilleurs fantaisistes des principaux music-halls de Paris.

La location est ouverte, il est prudent de louer.

Ce soir, jeudi, à 8 heures 30, la tournée de la Porte Saint-Martin : LE MAITRE DES FORGES, pièce en 5 actes de Georges Ohnet.

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), matinée à 4 h.

Palais d'Été
Music-Hall + Attractions
LES " MAX-HOLLYS "
Célèbres duettistes comiques
Dimanche, Lundi, Jeudi, Matinée à 3 h. 1/2

PRINTANIA
Matinée à 3 h. - Soirée à 8 h.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

Un officier anglais volait des automobiles

ON ARRETE SES COMPLICES

Nous avons annoncé hier, l'arrestation d'un officier anglais, inculpé d'avoir détourné au Parc du Couvent Saint-Maur, des automobiles pour une valeur de plus d'un million.

La police anglaise a arrêté mardi soir, au Parc Saint-Maur, plusieurs soldats et deux civils, qui se seraient fait les complices de l'officier inculpé, dans cette grave affaire.

SAINT-ANDRE

LE REGIME DU KNOUT?

Il a été remis en vigueur, paraît-il, avant-hier, à Saint-André, à l'occasion de la confirmation. Un beau lieutenant, doré sur tranche, ayant trouvé qu'un jeune garçon était un peu turbulent dans la maison du « seigneur », lui infligea une telle correction à coup de canne, que le pauvre gosse, tout saignant, dut être transporté dans une pharmacie.

Il se pourrait que ce monsieur, dont la dévotion imbécile est si irritable, ait à répondre de son acte de brute devant la justice.

LAMBERSART

ERRATUM. — Nous avons relaté hier l'accident mortel dont fut victime un sieur Bauche. C'est M. Achille Manche, maître peintre, avenue Potier, 3, qu'il fallait lire.

C'est en se baissant pour déplacer son échelle que M. Manche perdit l'équilibre et se tua.

HAUBOURDIN

D'OU VIENT LE PLOMB DU BROCANTEUR ?

Des gendarmes d'Haubourdin en tournée de visite chez les brocanteurs, constatèrent, d'après les livres de M. Hespelle, 32 ans, négociant en vieux métaux, 52, rue de Marquillies, que le nommé Picavez Emile, d'Haubourdin, lui avait fourni dernièrement 550 kilos de plomb pour une somme de 755 francs. Ce dernier, interrogé, ne put indiquer la provenance du métal. Selon ses vagues déclarations, il l'aurait acheté à des soldats anglais pour la somme de 215 francs et l'aurait revendu 755 francs, d'où il aurait réalisé un bénéfice de 540 francs.

Deux procès-verbaux ont été dressés à Picavez, l'un pour vol et l'autre pour mauvaise tenue de ses livres.

PRETIN

UN AUDACIEUX VOLEUR. — Un individu s'est présenté hier, vers quinze heures, chez M. Fleury Lemestre, cafetier, près la gare. Profitant de l'absence de ce dernier, le malfaiteur ouvrit le tiroir-caisse et se disposait à s'approprier son contenu. Surpris par la rentrée de M. Fleury, l'individu s'enfuit, mais il fut reconnu pour être un nommé Cattel Paul, boucher à Ascq.

Plainte a été déposée et on le recherche.

PHALEMPIN

CONCOURS DE COQS. — Le concours de coqs qui devait avoir lieu le 17 juin, chez Testelin Favier, dit « Pochette », est reporté au dimanche 20 juin.

Dix sociétés y prendront part. On jouera 18 pour 60.

OSTRICOURT

CERTIFICAT D'ETUDES. — Les six élèves présentés par M. Guery, instituteur, directeur de l'école des garçons, ont subi avec succès les épreuves du certificat d'études primaires. Le maire remercia le dévoué professeur qui, arrivé depuis octobre dernier, a donné une nouvelle impulsion à l'enseignement des élèves dans la commune. Toutes nos félicitations.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 3.51

DANS LES VIGNES...

Hier à midi, l'agent de police Daurin, retournant chez lui pour déjeuner, remarquait, rue de Flandre, un individu qui brutalisait un enfant. Comme il voulait intervenir, l'homme qui était ivre, braqua sur lui un revolver. L'agent voulut le désarmer. En se défendant, l'ivrogne le mordit à la main. Au poste de police, il déclara être Louis Bailleul, 54 ans, tisserand, demeurant à Roubaix, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Bousemart, 10.

Le revolver n'était pas chargé. Bailleul sera néanmoins poursuivi pour ivresse, port d'arme prohibée et blessure à agent.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Distribution de Vêtements usagés aux chômeurs

Vendredi 18 juin, sera continué la distribution de Vêtements usagés aux personnes munies de la carte de chômage, et du livret de famille ou pièces d'identité.

Les chômeurs dont les cartes portent les numéros 63.400 à 65.000 pourront se présenter ce jour-là, 99, rue Pellart : le matin, de neuf à onze heures, initiales A à O ; le soir, de deux à quatre heures, initiales H à Z.

L'AMOUR DE LA DANSE

Contravention a été dressée au nommé Joseph Seulin, 48 ans, teinturier, demeurant rue du Tilleul, 83, pour avoir laissé danser dans son estaminet sans autorisation.

AU COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : Brosses — Beurre frais de Normandie, 11.80 le kilo — Fromage Chester, 9 fr. le kilo — Port-Salut, 7 fr. le kilo — Pâté, 1.20 — Sardines, 1.75 et 2.10 la boîte — Figues, 1.10 la livre — Confitures en pots, 2.50 — Marmelade, 1.40 — Vin rouge, 1.75 le litre.

Jeudi 17, de huit à onze heures, 1° Jaunes et Vertes ; de deux heures à quatre heures, 16° Jaunes et Vertes.

Pommes de terre, vente libre, 0.30 le kilo : Jeudi 17, de huit à onze heures, 8° et 9° Jaunes et vertes ; de deux à quatre heures, 10° et 11°, Jaunes et vertes

« LA DAME AUX CAMELIAS » ET « LE MAITRE DE FORGES »

C'est irrévocablement les 19 et 20 courant, qu'auront lieu, au Grand Théâtre Hippodrome de Roubaix, les deux représentations données avec le concours des artistes du Théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Nous applaudirons « La Dame aux Camélias », samedi 19 courant, et « Le Maître de Forges », dimanche 20.

On connaît le succès des tournées de la Porte-Saint-Martin, sous la direction de MM. Hertz et Coquelin, partout où elles passent.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Marcel Nevejans, rue d'Avignon, 2. — André Havenne, rue d'Oran, 78. — Marie Moreau, rue de Tournai prolongée, m. Lancé, 5. — Léontine Ehmann, rue Molière. — Roger Stinvort, rue Malesherbes, c. Bourgeois, 2. — Charles Vanheureswyn, rue Cugnot, 63. — Jean Declercq, rue Duflot, cour Deschamps, 3. — Jacqueline Paradis, boulevard d'Armentières, 70. — Gisèle Pinchon, rue Cadeau, 63.

DECES. — Honesipe Derubal, 44 ans, rue de Tournai, 59. — Palmyre Dubois, veuve Coursier, 61 ans, rue J.-B. Motte, 20. — Jacques Demoy, ép. Crombé, 61 ans, rue Daubenton, 172. — Augustine Couves, 66 ans, rue de Flandre, 104. — Jules Laurent, 5 mois, rue Labruyère, 29, c. Clasbots, 7. — Catherine Pasé, 30 ans, de Croix.

TOURCOING

TAMPONNÉE PAR UNE AUTO

Mme Cécile Lepoutre, demeurant rue du Flocon, 77, sortant hier, vers 11 heures du matin, du bureau du ravitaillement du Lycée, eut à se garer, près du pont de l'Espierre, d'une auto-camion. Une autre automobile arrivait à ce moment, qu'elle ne vit pas et contre laquelle elle alla se jeter dans son mouvement de recul.

Il fallut la transporter à la pharmacie Assemaine, boulevard Gambetta, où M. le docteur Leduc lui donna des soins. Malgré plusieurs blessures, elle ne paraît pas en danger de mort.

GAMINERIES COUTEUSES

Les nommés Jules Dupont, 16 ans, bâcleur, demeurant rue du Général-Brune, 53, Marcel Callens, rue Racine, 2, et René Duponchel, 15 ans, bâcleur, rue St-Blaise, 66, 8 ans, seront poursuivis pour bris de branches commis hier aux arbres du boulevard Industriel.

ENCORE UN SUICIDE

M. Victor Cappelle, ouvrier rattacheur, âgé de 30 ans, s'est pendu dans le grenier de son habitation, rue des Girondins, 40. Il souffrait depuis longtemps de fièvres contractées aux colonies.

IVRESSE

Procès-verbal pour ivresse a été dressé à la charge du nommé Georges Knaepens, 39 ans, maraîcher, demeurant à Roubaix, rue Saint-Joseph, 72.

IVRESSE ET TAPAGE

Lundi, vers minuit, le nommé Victor Bigot, 31 ans, emballeur, rue Eamelart, 20, étant ivre, invectivait les passants rue des Ursulines. Procès-verbal a été dressé à sa charge pour ivresse et tapage nocturne.

CONCERT PUBLIC

L'Orphéon des Travailleurs donnera un concert public demain jeudi, à 8 h. 1/2, à l'Ecole de Musique.

VENTE DE VIN ROUGE

Au Conditionnement, Place Sébastopol

Le jeudi 17 juin, 1 litre par personne, pour 1.80. — Secteur 2, cartes grises, numéros pairs, de 8 à 9 heures : impairs, de 9 à 10 ; cartes roses, pairs, de 10 à 11 : impairs, de 11 à 12. — Secteur 3, cartes grises, pairs, de 2 à 3 h. ; impairs, de 3 à 4 ; cartes roses, pairs, de 4 à 5 ; impairs, de 5 à 6.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Denise Marquette, rue du Général-Souham, 92. — Georges Lecomte, rue La Tour d'Auvergne, 37. — Pierre Koenig, rue Nationale, 122 — Raphaël Milleville, rue de Bailly, 50.

DECES. — Victor Cappelle, 30 ans, rue des Gourdins, 40. — Julienne Lagae, 86 ans, rue de Mouvaux, 109 bis. — Désiré Demarque, 61 ans, rue du Touquet, 233. — Albert Lenis, 61 ans, rue Prince, 38.